

Règlement d'attribution – ESPOL scholarship**1 - Éligibilité :**

Ce dispositif s'adresse à des étudiant(e)s ou futur(e)s étudiant(e)s d'ESPOL qui s'inscrivent en licence 2, licence 3, Master 1 et/ou Master 2 à ESPOL. Ce dispositif est cumulable avec la bourse au mérite de la Fondation de l'Université Catholique de Lille et avec les bourses du CROUS et est destiné à aider les étudiant(e)s à financer leurs frais de scolarité. Ce dispositif n'est donc pas compatible avec les aides qui financent déjà les frais de scolarité (bourses Campus France, etc.).

Dans le cadre de notre politique d'inclusion, nous invitons les étudiant(e)s fragilisé(e)s par des troubles des apprentissages (situation validée au CPSU et à la MAH pour l'année 2023-2024) à candidater même s'ils/elles ne répondent pas exactement aux critères (point 2).

2 - Critères d'attribution de la bourse aux étudiant(e)s

Les critères de sélection sont :

- L'excellence du/de la candidat(e), telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et/ou scolaire antérieur (être dans les premiers 10% de votre promotion sur l'année 23-24)
- La motivation du/de la candidat(e) et l'adéquation de son projet professionnel avec les formations d'ESPOL

3 - Calendrier et procédure :

Les candidat(e)s doivent envoyer par e-mail une lettre de motivation, un CV et une attestation indiquant le classement de l'année académique 2023-2024 au plus tard le 3 juillet 2024 à 23h59 à Grégory Scieux gregory.scieux@univ-catholille.fr.

Une commission interne se réunira courant juillet sous la présidence d'un membre de la direction d'ESPOL pour sélectionner les dossiers et attribuer les bourses.

Résultats : fin juillet 2024

4 – Montant et modalités de versement :

Le montant de la bourse d'excellence varie de **1000€ à 2000 €**.

La bourse est attribuée par virement aux étudiant(e)s lauréat(e)s après leur inscription dans l'établissement. *

** En cas d'abandon ou de non validation de l'année Universitaire, le montant total de la bourse est retiré.*